

# Délibération n° 32

Conseil municipal du 2 juillet 2010

## Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation

*Mme CHOQUET, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville attribue des subventions aux associations œuvrant dans ce domaine, pour soutenir leurs actions en faveur de la population nantaise.

Il est ainsi envisagé de verser un montant de 8 600 € à 5 associations, selon la répartition figurant dans la liste ci-jointe.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2010, chapitre 65, sous-fonction 510.10 de la Mission Santé Publique, article 6574.MSP pour 1 600 € et sur l'article 6574.VIL au titre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) pour 7 000 €.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. autorise le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 8 600 €, dont 7 000 € au titre des CUCS, selon la répartition ci-jointe,
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 2 juillet 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

*Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 8 juillet 2010*

Jean-Marc AYRAULT

**ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (sous chapitre 510.10 art 6574.MSP)**

---

<b>- AIDE AUX MALADES ET A LEUR FAMILLE</b>	<b>1 600 €</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• CENTRE LESBIEN GAY BI ET TRANS (1 600 €) Cofinancement pour 1000 € par la Direction du Développement Associatif</li></ul>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 €</b>

**ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (sous chapitre 510.10 art 6574.VIL)**

---

- CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE	
<b>- SANTE MENTALE</b>	<b>2 500 €</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• LE PAS (2 000 €)</li><li>• PSYPOL (500 €)</li></ul>	
<b>- NUTRITION</b>	<b>4 500 €</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Union Française pour la Santé Bucco Dentaire UFSBD (1 500 €)</li><li>• Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie CLCV (3 000 €)</li></ul>	
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 €</b>